



Association *française*  
des Victimes du Terrorisme

# Compte-rendu du procès d'A.D, fausse victime présumée des attentats du 13 novembre 2015

2 OCTOBRE 2018



## INTRODUCTION

\*\*\*\*\*

Le 2 octobre 2018 s'est ouvert devant le tribunal correctionnel de Paris, le Procès d'Alexandra Damien, pour des faits d'escroquerie par l'usage de fausse qualité de victime.

\*\*\*\*\*

**Ce compte-rendu d'audience est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de note ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.**



## SOMMAIRE

### Table des matières

Audition d'Alexandra Damien .....	5
Plaidoiries .....	10
Plaidoirie Me Jean-Marc Delas, avocat de Life for Paris .....	10
Plaidoirie Me Claire Josserand-Schmidt, avocate de l'AfVT .....	11
Plaidoirie de Maître Jean-François Laigneau, avocat du Fonds de Garantie .....	12
Réquisitions de la Procureure .....	13
Plaidoirie de William Bourdon, avocat d'Alexandra Damien .....	14



Audience du Mardi 2 octobre 2018



Alexandra Damien est renvoyée devant le tribunal correctionnel dans le cadre de deux dossiers joints par le tribunal. Elle est représentée par Maître William Bourdon. Les parties civiles sont le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) représenté par Maître Jean-François Laigneau, l'Association française des Victimes du Terrorisme (AfVT) représentée par Maître Claire Josserand-Schmidt et Life for Paris, représentée par Me Jean-Marc Delas.

## Audition d'Alexandra Damien

\*\*\*\*\*

Après un rappel de l'identité d'Alexandra Damien, la Présidente du tribunal procède au rappel des faits et commence l'audition d'Alexandra Damien.

\*\*\*\*\*

**La Présidente (Q) :** *Vous êtes prévenue dans ce premier dossier pour avoir, à Paris entre le 14 décembre 2015 et le 31 décembre 2017, fait l'usage de la fausse qualité de victime des attentats de Paris du 13 novembre 2015, trompé le Fonds de Garantie (FGTI) pour lui faire remettre des fonds. En vous faisant passer pour une victime du bar le Carillon, déposant plainte, écrivant au FGTI et vous constituant partie civile, vous avez pu obtenir plusieurs indemnités entre le 26 janvier 2016 et le 31 mai 2017 pour un montant total de 20 000 euros.*

*D'autres faits sont visés dans la requête des parties civiles. S'agissant de la citation directe de l'AfVT à votre rencontre, les faits suivants vous sont reprochés : escroquerie entre les 7 et 13 juin 2016. Durant cette période, vous avez participé avec 5 autres victimes d'attentats au projet Phoenix 4 en Normandie. Ces soins ont un coût significatif pour l'AfVT qui s'est associée au dossier principal, considérant qu'elle est victime d'escroquerie.*

*Vous avez trois possibilités devant vous. Vous pouvez garder le silence, faire de simples déclarations ou accepter de répondre aux questions.*

**Alexandra Damien (R) :** *J'accepte de répondre aux questions.*

**Q :** *Ce dossier est passé en comparution immédiate puis a été renvoyé afin que vous puissiez préparer votre défense. Votre contrôle judiciaire a été respecté. Avant de présenter les faits, je vais vous demander si vous souhaitez maintenir les déclarations que vous avez faites jusqu'à présent.*

**R :** *Je viens aujourd'hui vous dire que je suis coupable et je viens vous en expliquer les raisons. Je viens demander pardon, ce qui ne va pas effacer, ni excuser mais peut être, en tout cas, être entendue.*

**Q :** *Madame, j'observe l'attitude que vous avez aujourd'hui et croyez bien qu'elle vous honore. Maintenant, nous allons aborder les faits. C'est une enquête assez redoutable, d'une efficacité absolue, qui a été menée. Les faits ont été révélés par un certain nombre d'indices et suspicions du FGTI, une analyse des réseaux sociaux où il y avait des faits contradictoires. L'ensemble de ces suspicions ont été transmises aux magistrats instructeurs en charge du dossier dont le travail est normalement d'identifier les auteurs d'attentats et non de faire un tri parmi ceux qui se constituent victimes. Vous avez fait l'objet d'une audition détaillée des services de police qui ont démontré que vous aviez menti. Il s'agit maintenant de savoir pour quelles raisons vous avez menti. Etant précisé que votre mensonge porte sur plusieurs choses dont votre blessure qui vient en réalité d'un accident de Kitesurf, d'une victime qui*



*serait décédée sur vous alors qu'elle se trouvait à l'intérieur de l'établissement, d'un retrait bancaire effectué 20 minutes après les attentats et démontrant l'impossibilité de votre présence sur les lieux.*

*Qu'est-ce qui vous conduit aujourd'hui à reconnaître ces faits ?*

**R :** Je reconnais les faits aujourd'hui car c'est la plus grande erreur de ma vie et elle me coûte chaque heure. Ce soir-là, il était prévu que j'aille à la terrasse du carillon et les plans ont changé à 20 minutes près. Je devais rejoindre des connaissances mais je suis allée autre part, entre le 13<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> arrondissement. J'ai eu connaissance des tragiques événements qui ont eu lieu et j'ai porté une culpabilité que je porte encore aujourd'hui. J'étais une cliente régulière du carillon, j'habitais à quelques mètres, j'ai perdu des gens que je connaissais, des copains, pas un cercle proche et j'ai porté la culpabilité. Si mes plans n'avaient pas changé et que j'avais été en terrasse, j'aurais peut-être pu les sauver. C'est une question qui me taraude depuis bientôt trois ans. Je n'aurai jamais la réponse. J'ai vécu une douleur de cette culpabilité, je ne savais pas vers qui me tourner, quoi faire, ce mensonge qui s'est construit au fur et à mesure dans ma tête. Auprès de l'association Life for Paris, j'ai trouvé des gens à qui je pouvais parler de cette douleur alors que je ne pouvais pas en parler à ma famille ou mon entourage.

*Q : Le tribunal peut comprendre ce que vous avez éprouvé en voisine, habituée de ces lieux. Vous êtes victime comme n'importe quel citoyen, mais pouvez-vous m'expliquer en quoi cette culpabilité vous a conduit à solliciter, de manière plutôt habile, ces sommes significatives ?*

**R :** Je n'ai jamais demandé au FGTI une réparation corporelle. Je suis rentrée dans ce processus bêtement et stupidement, une fois que j'ai porté plainte et que je suis entrée au sein de l'association Life for Paris, il y avait tout un processus qui nous guidait sur chaque étape. Donc en état de choc, je me suis stupidement laissée guider vers une juriste qui gérait le dossier auprès du FGTI et ensuite tout découlait au fur et à mesure. Avec ma douleur et ma stupidité, j'ai bêtement suivi les étapes et une fois les pieds dedans, je ne pouvais pas m'en aller.

*Q : Ce n'est pas Life for Paris qui a écrit les mails demandant des fonds complémentaires au Fonds de Garantie pour aggravation du préjudice. N'est-ce pas une forme de cupidité basique ? La loi prévoit, et c'est normal, une facilité pour les victimes d'être indemnisée.*

**R :** Non, je n'ai jamais été dans une démarche de recherche pécuniaire.

*Q : Et les 20 000 euros, qu'en avez-vous fait ?*

**R :** A la suite de mon contrat où j'étais en intérim 18 mois suite auquel je n'ai pas eu de CDI...

*Q : Pouvez-vous rappeler pourquoi on vous a demandé de quitter cet emploi ?*

**R :** Je ne veux pas répondre.

*Q : N'avez-vous pas dit que votre employeur vous avait licenciée car vous aviez été victime du terrorisme et non car vous aviez volé de l'argent ?*

**R :** Cela aurait été bête de le faire à la fin de mon contrat et l'argent en question a été rendu.

*Q : Et les 20 000 euros ?*

**R :** Je les ai utilisés pour la vie quotidienne, payer mon loyer, j'ai également un peu voyagé.

*Q : Vous avez voyagé en Israël où vous vous êtes blessée ?*

**R :** Non. J'y étais en juin 2015 et depuis je n'y suis pas retournée.



**Q :** *Il y a dans le dossier des vérifications sur d'innombrables plaintes (21) déposées qui ont fait l'objet de classements sans suites. Pouvez-vous préciser ?*

**R :** En novembre 2014, j'ai porté plainte pour agression sexuelle et cela n'a pas été retenu ce qui m'a blessée. Lors de mon audition, les officiers sont revenus dessus. Ça s'est réellement passé. Mes parents m'ont récupérée à l'hôpital avec la mâchoire cassée. Ça ne s'est pas fait tout seul. Quand j'ai subi cette agression, l'OPJ m'a demandé comment j'étais habillée. On m'a parlé de mon dépôt de plainte pour vol de portable. Trouvez-moi un parisien qui ne s'est jamais fait voler son téléphone.

**Q :** *Qu'est-ce qui vous a conduit madame à aller vous présenter à la brigade criminelle un mois après les faits, à expliquer qu'un homme était tombé sur vous et identifier un terroriste ?*

**R :** La plus grande bêtise de ma vie. Cette obsession que j'aurai pu y être, ce mensonge qui s'est collé dans ma tête, m'a conduit à me rendre à la brigade de police.

**Q :** *Pourquoi vous soumettre à ces soins réservés à des victimes du terrorisme ? L'AfVT souligne que cette présence est aussi une offense aux témoignages faits par les véritables victimes d'actes de terrorisme présentes au sein de ce groupe.*

**R :** Aujourd'hui encore une fois, je répète avec toute sincérité mes excuses aux victimes et associations. Un véritable besoin dans mon mensonge qui m'a ancré dans un choc posttraumatique que je n'ai pas vécu directement, et qui s'est créé dans ma tête. Aujourd'hui, avec mon psychiatre que je dois voir cet après-midi, on travaille dessus. Je lui ai dit la vérité depuis quelques semaines. On est dans un travail réparateur. Nous essayons lui et moi de comprendre ce qui a pu mener à la pire erreur que j'ai pu faire. Je me suis tuée moi-même en faisant cette pire erreur.

\*\*\*\*\*

La présidente laisse la parole aux autres avocats et magistrats.

\*\*\*\*\*

**La Procureure :** *Votre mère et votre frère vous ont cherché ce soir-là (13 novembre 2015) dans les rues de paris ?*

**R :** J'éprouve beaucoup de culpabilité à ce sujet car je ne répondais pas à mon téléphone qui est pourtant en vibreur et j'ai laissé pendant des heures mon frère et ma mère penser que j'étais morte car je n'étais pas assez intelligente pour sentir mon portable vibrer.

**La Procureure :** *Je voulais savoir à quelle heure vous aviez regardé et récupéré votre téléphone portable.*

**R :** Je ne sais pas. Pas avant minuit, minuit et demi. Bien après minuit.

**La Procureure :** *votre frère et votre mère parlent de 3 ou 5 heures du matin.*

**R :** Au bout de trois heures peut-être. J'étais avec un ami ce soir là et j'ai réalisé la dégringolade monstrueuse qui s'était passée dans Paris puis j'ai réalisé le lieu. Quand j'ai pu rassurer ma famille, je suis entrée dans un état euphorique en me disant que j'allais bien, que je n'y étais pas et dans ma tête je me disais que je devais y être.



**Maitre William Bourdon, avocat d'Alexandra Damien :** *Les 20 000 euros dont Madame la Présidente vous a parlé, vous allez les rembourser ?*

**R :** Oui tout à fait, je m'y engage.

**Me Bourdon :** *Vous rapportez « des gens qui s'occupent de vous », pouvez-vous préciser ?*

**R :** Oui, une chaleur, une empathie, une compréhension.

**Me Bourdon :** *Cette chaleur a joué dans le fait de descendre encore plus dans le mensonge ?*

**R :** Tout à fait. On sentait cette bulle de protection que je ne pouvais pas ressentir à l'extérieur. Je pouvais parler de cette douleur tout en sentant qu'on se protégeait les uns les autres.

**Me Bourdon :** *Votre identité a été révélée, votre photo publiée, quelles conséquences, sur votre vie personnelle, la publicisation qu'il y a eu de votre apparition dans ce dossier a-t-elle eu ?*

**R :** Aujourd'hui je n'ai plus de vie. On trouve des vidéos sur *YouTube* intitulées « Alexandra Damien la michtoneuse du 13 novembre ». Des personnes de la partie opposée citent mon nom et prénom sur des post *Facebook*. J'ai perdu mon compagnon, je ne sors pratiquement plus de chez moi, je n'ai plus de vie sociale, la terreur est permanente.

**La Présidente :** *Je ne sous-estime pas ces propos mais vous avez utilisé les réseaux sociaux à votre avantage.*

**Me Bourdon :** Elle ne se plaint pas. Je veux juste qu'elle évoque quelques conséquences sur sa vie personnelle.

**Alexandra Damien :** Je cite des tweets comme « rasez-lui la tête », « mettons la dans une flaque de boue ».

**La Présidente :** *Comprenez que c'est une situation particulière. Usurper la qualité de victime d'actes de terrorisme qui ont traumatisé la France peut présenter pour des gens le summum du cynisme.*

**R :** Je le réalise aujourd'hui. Le problème est que cette affaire a détruit ma vie. Je n'ose plus traverser la rue, on me dit que je ne suis plus la bienvenue dans mon supermarché.

**Me Bourdin :** *J'aurai une ultime question. Après la séance judiciaire d'aujourd'hui, vous suivez une thérapie cet après-midi, depuis combien de temps ?*

**R :** Depuis le 29 juin, je vois 1 à 2 fois par semaine mon psychiatre. C'est quelque chose que je souhaite poursuivre avec lui car on a un chemin à faire ensemble et aujourd'hui ce n'est pas réparé.

**Me Bourdin :** *Vous lui avez dit que vous avez menti ?*

**R :** Oui, je lui ai annoncé il y a quelques semaines.

**La Présidente :** *Il s'en doutait ?*

**R :** Oui tout à fait.

**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *Devant la commission d'indemnisation, une audience s'est tenue ?*

**R :** Il n'y a pas d'audience.





**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *D'accord donc c'est une provision qui vous a été versée, pouvez-vous rappeler la date ?*

**R :** Fin janvier 2016 il me semble.

**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *une provision de 20 000 euros ?*

**R :** Non, 10 000 puis 7 000 et 3 000.

**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *Donc vous avez eu juste à donner des pièces sans vous déplacer ?*

**R :** Oui, j'ai juste fourni une attestation du psychiatre qui me suivait en post trauma.

**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *quel montant avez-vous restitué à ce jour ?*

**R :** J'attends aujourd'hui votre décision pour établir un échéancier avec les avocats des parties civiles.

**2<sup>nd</sup> Magistrat :** *Vous n'êtes pas obligée d'attendre qu'ils les réclament afin de procéder à la restitution.*

**Me Jean-François Laigneau :** Je souhaite apporter une précision concernant les provisions. Il y en a eu 4 : le 25 janvier 2016 de 10 000 euros, le 3 novembre 2016 de 5 000 euros, le 3 avril 2017 de 2 000 euros et le 31 mai 2017 de 3000 euros donc en tout 20 000 euros.

**La Présidente :** *Vous n'avez jamais été condamnée, aujourd'hui vous êtes sans emploi. Comment vivez-vous ?*

**R :** Je me suis réinscrite à pôle emploi. Mon pilier fondateur a toujours été de travailler. Aujourd'hui, je recherche activement du travail.

**La Présidente :** *Percevez-vous des allocations chômage ?*

**R :** Oui 1449 euros par mois.

**La Procureure :** *J'ai trouvé un jugement de condamnation en septembre 2017, dont vous auriez interjeté appel, par un tribunal correctionnel de Paris pour des faits d'abus de confiance, contestez-vous ?*

**R :** J'ai contesté la décision de la Cour en septembre 2017. Je nie les faits.

**La Présidente :** *Ce sont des faits commis dans le cadre de votre second emploi ? A nouveau au sujet d'une problématique financière ?*

**R :** Oui, d'un contrat d'intérim avec une proposition de CDI et je nie les faits.



## Plaidoiries

### Plaidoirie Me Jean-Marc Delas, avocat de Life for Paris

Je me présente devant vous pour *Life for Paris*, un nom qui évoque beaucoup de choses. Je vais commencer par la lecture d'un extrait des statuts permettant de comprendre le lien créé avec cette association. « *Life for Paris a pour objet de regrouper les victimes et leur apporter un soutien...* ». C'est à cela qu'a adhéré, dans les jours qui ont suivi, Alexandra Damien. Ces statuts ont été édités 6 à 8 semaines après les attentats. Cette association est née car sa première présidente a envoyé un message sur *Facebook* qui disait je cite « *j'étais avec mon mari au bataclan, rescapés non blessés physiquement. Nous pensons à toutes les personnes qui n'ont pas eu notre chance [...] Vive le rock, vive la liberté, vive Paris, mais surtout vive la vie. J'invite chaque personne à partager ce message. On connaît malheureusement tous, à un certain degré, quelqu'un qui y était* ».

Aujourd'hui, *Life for Paris* est ici, quelques membres sont présents. Il y a eu un débat au sein de l'association afin de savoir s'il fallait se constituer pour les cas de fausses victimes. L'association considérait qu'il était de son devoir d'apporter son témoignage et d'évoquer la colère et le dégoût chez ses membres, victimes ou proches de victimes disparues ou blessées.

Cette audience est particulière. Je ne suis pas là pour venir accabler celle qui comparait devant vous. Elle est bien préparée. C'est une reconnaissance d'une attitude à l'audience qui change par rapport à la précédente. Des questions incisives ont été posées. Vous pouvez entrer dans un schéma, arriver à l'association et trouver un réconfort, tout cela on peut l'entendre mais ensuite il y a la relation à l'argent. Un an plus tard, en septembre 2016, Madame Damien a mené un combat pour obtenir un dégrèvement d'impôt lié aux indemnités journalières versées par la sécurité sociale et lié au 13 novembre. Elle est la première à envoyer un message de victoire pour dire qu'elle a obtenu ce dégrèvement. On peut comprendre le dérapage au départ mais ensuite non. Je veux bien que l'on plaide devant vous la stupidité mais il y a des limites.

Comment les victimes du bataclan ont vécu la relation avec Madame Damien. Ce sont des mots simples : faire commerce du malheur des autres est détestable. Il y a eu des échanges sur la page *facebook* de ceux qui étaient présents le 13 novembre. Ce qui revient le plus souvent est une forme de dégoût, une atteinte profonde, une confusion entre ceux qui ont été blessés et qui trouvent insupportable que quelqu'un ose prétendre être victime. Le dégoût d'une atteinte à leur intégrité et une colère froide. Je le dis avec fermeté, c'est un cri qu'elles poussent. Jamais ! Nous ne pouvons pas le supporter ni l'entendre.

Au moins au début de son intervention Madame Damien a fait un petit bout du chemin qui est très long. Promettre d'indemniser n'est pas la même chose que d'indemniser. Manifester un effort financier aurait été un signe fort qui n'existe pas. Vous devez prendre les paroles exprimées aujourd'hui avec le recul nécessaire.



## Plaidoirie Me Claire Josserand-Schmidt, avocate de l'AfVT

L'AfVT est une association qui existe depuis 2009, qui accompagne les victimes du terrorisme pour tous les attentats qui se produisent, née après l'attentat contre le DC10 où Guillaume Denoix de Saint Marc a perdu son père. Avec le temps, Guillaume Denoix de Saint Marc a acquis une expérience en la matière qui a permis de créer l'AfVT lors de la dissolution de SOS Attentats. Cette association accompagne les victimes d'attentats.

En 2016, Madame Damien s'est présentée en disant avoir été victime. Partant de là, elle a bénéficié de tout ce dont offre l'association en termes d'accompagnement de victimes. Autrement dit la disponibilité téléphonique et au bureau, l'accessibilité des psychologues et surtout un programme thérapeutique appelé Projet Phoenix, mis en place par l'association pour apporter un suivi spécialisé. Durant 6 jours, un petit groupe de victimes part quelque part en France, en l'occurrence en Normandie, et elles sont ensemble, entourées de psychologues et thérapeutes spécialisés dans l'accompagnement. Les victimes sont tout le temps ensemble, du matin au soir, parlent ensemble, se promènent ensemble, mangent ensemble. C'est un échange permanent de l'expérience traumatique, de l'intimité de la vie de chacun. L'AfVT ne fait pas d'enquête car il n'y a rien de pire pour une vraie victime que d'être accueillie avec de la suspicion et des doutes d'autant plus que le discours cohérent, le dépôt de plainte, et le dossier du FGTI étaient crédibles. Il n'y a pas eu d'enquête, et il n'y a pas de raison que cela change la confiance présumée de l'AfVT. Quel choc pour l'association lorsqu'elle a découvert, dans la presse, la comparution de Madame Damien. La première réaction de l'AfVT n'a pas été la colère, mais d'espérer que tout cela soit faux, qu'elle n'ait pas menti.

Evidemment, Guillaume Denoix de Saint Marc m'a demandé de constituer l'AfVT partie civile dans ce dossier après avoir découvert la plainte du FGTI et l'enquête suffisamment nourrie pour aboutir à une comparution.

La première prévention ne me concerne pas car l'escroquerie est uniquement au détriment du FGTI, raison pour laquelle j'ai fait délivrer une citation directe. L'infraction d'escroquerie est visée par ces motifs, le corps de la citation permet à Madame Damien d'avoir connaissance des faits reprochés.

La position de Madame Damien est entendue par l'AfVT. Cela compte. Guillaume Denoix de Saint Marc n'est pas là. Il est représenté par Madame Castel. Cela compte beaucoup car il y a une dimension morale sur laquelle je ne m'étendrai pas. Mais il y a, vous le comprendrez Madame Damien, une dimension émotionnelle très forte car les 5 personnes avec lesquelles vous avez partagé ce stage ont été heurtées et bouleversées pour avoir à ce point confié de leur vie, intimité, vécu.

Vous entrez en voie de condamnation. L'AfVT demande de condamner Madame Damien à réparer le préjudice économique de l'association car les stages sont gratuits pour les victimes, mais cela a un coût pour l'association. Et en l'occurrence nous demandons 2 868,22 euros au titre du préjudice économique et 2000 euros au titre du préjudice moral car c'est la crédibilité de l'association qui est en cause. Vis à vis des autres victimes, cela place l'AfVT en porte à faux, car on ne peut pas enquêter mais en même temps les vraies victimes doutent. Elle a pris la place d'une victime et nous a menti, abusé de notre bienveillance et soutien moral.



## Plaidoirie de Maitre Jean-François Laigneau, avocat du Fonds de Garantie

Le FGTI est une institution de solidarité nationale. Très rapidement après l'attentat, dès septembre 2016, Madame Damien a reçu une première provision. On donne du crédit aux victimes, on leur fait confiance. 4 provisions en tout d'un montant total de 20 000 euros. Nous avons fait confiance à Madame Damien. Elle a allégué qu'elle avait du mal à garder son logement, avait des difficultés professionnelles suite à quoi le FGTI reverse une provision. Madame Damien en a profité. Je vois qu'elle a choisi un chemin de vérité grâce à son psychiatre et à son avocat. Je voulais revenir sur un point. Je l'ai entendue dire qu'elle avait été portée par Life for Paris, je crois que c'est faux. Claude RAY, une autre fausse victime avait déposé une demande au FGTI mais sans relance. Alors qu'Alexandra Damien a fait 10 relances au FGTI. Si aucune relance n'avait été faite, nous ne parlerions pas d'argent. Dans sa dernière relance, elle s'inquiète de savoir s'il y aura une autre provision. Alors dire que l'argent ne comptait pas, ce n'est pas la vérité de ce dossier. Elle voulait une expertise psychique mais pas physique. Elle se défause sans cesse pour avoir de l'argent. 10 messages. Cela contredit la version d'Alexandra Damien qui dit qu'elle s'est laissée porter par *Life for Paris*. C'est la singularité de cette affaire aujourd'hui.

Au sein du FGTI, ce sont des professionnels qui accompagnent les victimes, professionnels très choqués aussi, c'est intolérable. C'est l'institution qui est ébranlée, c'est du temps qui a été perdu. Nous demandons remboursement des provisions.



## Réquisitions de la Procureure

Alexandra Damien est née sous une bonne étoile. Elle a fait de cette chance inouïe une tragédie. Elle reconnaît enfin les faits alors qu'elle a persisté dans ses mensonges éhontés.

Il faut connaître la manière dont l'escroquerie a été perpétrée. L'enquête a été redoutable. Aucune relance n'est possible dans ce dossier. Aucun doute : Alexandra Damien est coupable. Elle déclare qu'elle voulait partager avec les autres victimes ses sentiments et n'a jamais été dans une recherche pécuniaire. Comment est-ce possible de soutenir cela lorsque le FGTI parle de 10 relances pour obtenir une provision. Elle refuse une expertise physique. Ce sont ces contradictions qui vont amener le FGTI à s'interroger.

On va s'apercevoir qu'Alexandra Damien a dès le lendemain des attentats fait des interviews à la presse. Dans 3 journaux différents. Dans une interview en anglais, elle dit qu'elle aurait dû y être mais qu'elle n'était pas victime. C'est une cliente régulière du Carillon. Sa famille le confirme. Nous rappelons l'appel avant les attentats au cours duquel elle dit à son frère et sa mère qu'elle va au Carillon vers 21h30. Alexandra Damien file dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement en boîte de nuit. Elle fait un retrait bancaire. Ce retrait est effectué à 21h46, temps qui prouve qu'elle ne pouvait pas être au Carillon. Je ne comprends toujours pas ce qu'il s'est passé dans sa tête. Elle va en faire un drame et se faire passer pour une victime. Ce dossier est marqué par la cupidité. Qu'elle se soit sentie victime parce qu'elle allait souvent au Carillon, on peut le comprendre mais le fait qu'elle demande de l'argent, de participer à un stage avec de vraies victimes, c'est inacceptable.

Il y a de nombreux mensonges. Elle a dit à son employeur chez l'Oréal qu'elle connaissait très bien deux victimes décédées. Elle va jusqu'à dire qu'elle a organisé les funérailles d'une des personnes décédées et va demander des jours de congés auprès de l'Oréal. Alexandra Damien a dit qu'elle était allée à l'IML reconnaître les corps. Elle demande de l'argent au FGTI et dit qu'elle a son frère à sa charge car il a une grave maladie. Son frère va réfuter ces faits. Il n'est pas à sa charge. C'est lui qui lui donne de l'argent. C'est une menteuse invétérée. Elle se tourne en victime.

Elle n'a que ce qu'elle mérite. Elle ne respecte pas le deuil des vraies victimes. Ce dossier nous replonge dans cette horreur. De nombreuses personnes ont été choquées sans pour autant avoir été présents sur les lieux et ont pris en charge leurs traumatismes. Alexandra Damien se répand sur les médias, joue avec les caméras. Moi, je ne vois aucune excuse.

De cette culpabilité (elle aurait pu y être), elle demande de l'argent et se construit comme victime. On va suivre une thérapie aux frais de la princesse à la place d'une vraie victime.

Je rappelle qu'elle a déposé plainte 21 fois. Apparemment c'est une victime. Une plainte d'agression sexuelle et 20 plaintes essentiellement pour vols. Elle a dû toucher des indemnités auprès de ses assurances. Il y a également des faits d'abus de confiance dans le cadre de son travail avant l'Oréal pour utilisation de la carte bancaire de l'employeur à des fins personnelles.

Quelle peine prononcer aujourd'hui à l'encontre de Madame Damien qui a trompé la société toute entière ? 18 mois d'emprisonnement ferme pouvant être aménagés, indemniser les parties civiles et trouver du travail.



## Plaidoirie de William Bourdon, avocat d'Alexandra Damien

Il faut s'interroger sur l'intensité des effets exceptionnels que ces attentats ont eu et continuent d'avoir sur les mentalités collectives. Ils ont aussi provoqué beaucoup de déraison et d'irrationalité. On a retrouvé cela sur les surenchères abjectes et nauséuses des politiques, la mise en œuvre dans l'état d'urgence et aussi aujourd'hui la peinture de Madame Damien par le Procureur, totalement intransigeante à l'encontre de cette femme au risque de considérer que sa vie aurait été un parcours de roses qui aurait conduit à cette tragédie et au risque de spéculer à haute voix sur cette petite opportuniste cynique et quasiment en état de récidive.

Je comprends les faits et leur impact sur la communauté des victimes. Identifiée comme terrible intruse dans une communauté qui est aujourd'hui la communauté la plus sacralisée des victimes aujourd'hui. Des victimes intouchables, qui justifieraient de la part de la communauté française toute notre attention. Un parfum d'hyper dramatisation qui ne doit pas faire perdre la boule à la justice. Oui à la reconnaissance des effets collatéraux considérables, pour autant la justice résiste à cet étalonnage sur l'intensité des souffrances. De quoi parle-t-on ? La peine devrait prendre en compte l'immensité du traumatisme subi par les français ? Je veux bien une poursuite pour escroquerie en lien avec des faits de terrorisme mais cela reste une toute petite escroquerie à hauteur de 20 000 euros.

Il faut prendre en compte la complexité des desseins, des aspirations qui ne peut pas se résumer simplement à une logique cupide, c'est une cavale psychique complexe, où il y a eu sûrement un peu de cupidité mais pas seulement. Le manque de rationalité de comportement, de récit, de narration est plutôt ici le signe d'une fragilité psychologique que de stratagèmes cyniques.

Alors oui, vous allez être condamnée, mais le tribunal devra prendre en compte le chemin que vous avez fait.

Vous parlez Madame la Juge du travail considérable de l'avocat pour enlever la spontanéité des déclarations de Madame Damien. Mais pour ce travail personnel, les psychiatres sont parfois plus talentueux que les avocats. Or, elle avait déjà commencé à le faire. Plus on s'enfonce loin dans un mensonge, plus il est difficile de revenir dessus. Aujourd'hui, elle en est revenue. Moi je dis qu'elle a fait un bon bout de chemin. Même si c'est vrai qu'il y a eu ici ou là hésitation ou parfois ambiguïté. Qui s'attendait qu'elle transforme ce mensonge en vallée de roses merveilleuse vers la vérité.

Non ce n'est pas la cupidité qui la fait passer dans ce mensonge mais un engrenage, une agrégation d'un certain nombre de facteurs où la dimension psychologique pèse au moins autant que la dimension cupide. Elle est dans cette culpabilité de survivre, de faire souffrir ses parents. Quel étrange paradoxe que ces destins qui se disent j'aurai pu en être, que ça n'arrive qu'aux autres et qui revient en même temps dans une sorte de cauchemar inverse de cet autre.

La douceur, la consolation, l'émotion de se retrouver tout à coup, dans une espère de compagnonnage tendre, avec tendresse, émotion, attention. Pour objectiver son statut de victime, évidemment qu'elle va demander de l'argent. Sinon elle dit qu'elle n'en n'est pas une. Elle y est poussée par un parcours fléché, institutionnalisé. La valeur refuge du statut de victime, celle qui vous met à l'abris de la critique, de rallier solidarité compassion et vous rend irresponsable envers vous-même. L'hyper victimisation est parfois une hyper-irresponsabilité. Ce n'est pas un escroc comme les autres. C'est une dérive.

Une des parties civiles lui reproche le fait d'avoir dit hourra à un dégrèvement fiscal, même moi je n'aurai pas dit non.



Quand on s'engage dans le mensonge, on fait tout pour crédibiliser le mensonge. C'est vrai qu'elle va jusqu'à dramatiser la maladie de son frère. Elle n'a pas été dans une logique de cupidité, embarquée par l'un des effets collatéraux de l'hyper terrorisme qui a frappé la France.

Je dis que ça a été le point de départ. S'il y avait une expertise psychologique approfondie, on aurait vu autre chose que des bonnes étoiles autour de son berceau car il faut bien trouver un début d'explication aussi. Alexandra Damien est sortie du piège dans lequel elle s'est mise. Je ne plaide pas non plus le trouble psychologique.

Vous jugez une jeune femme qui avant les faits devait être un peu perdue dans sa vie, dans sa tête, dont les histoires de cœur étaient sans lendemain et qui s'est fabriqué un destin, un uniforme, une panoplie, douce et merveilleuse, où l'argent n'a pas été décisif mais avec aussi bien sûr un peu d'opportunisme. Il faut faire une différence entre réalisme, opportunisme et cynisme. Il faut que vous la condamniez maintenant mais avant de la condamner vous allez vous souvenir qu'elle est déjà très lourdement punie.

Il est désagréable de devoir revenir sur ces mots infâmes qui ont circulé sur les réseaux sociaux. Vous pensez qu'elle méritait de prendre ces menaces de mort sur les réseaux sociaux ? Oui sa vie va être handicapée par ces faits. C'est un très lourd châtement. Je cherche de l'humanité pour elle, de la bienveillance. Elle fait ce travail thérapeutique, a avoué dans les sanglots. Une peine de prison aboutirait à un résultat à l'envers de ce dont elle et la société ont besoin. Je demande une peine avec sursis et mise à l'épreuve. A partir du moment où elle décide d'avouer, elle endosse sa responsabilité civile. Je demande une peine, bienveillante, qui accompagne, encourage.

Je vous la remets entre vos mains que j'espère un peu fermes mais aussi un peu douces.

**La Présidente** : vous avez la parole en dernier avez-vous quelque chose à ajouter ?

**Alexandra Damien** : encore une dernière fois je demande sincèrement pardon aux victimes et associations de victimes que je regarde directement et je m'excuse sincèrement.

**La Présidente** : le tribunal va mettre la décision en délibéré. Elle sera rendue le 16 octobre à la même heure.